

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JUILLET

Elections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D^r BESNARD,
 Vice-président de la Société des
 médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,
 Ancien président du Tribunal de commerce
 de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,
 Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,
 Maire de Louerre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. LOUIS RICHARD,
 Avocat, ancien magistrat.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER,
 Ancien président, conseiller sortant.

UN RAPPROCHEMENT

On ne sait point encore exactement à quelle date le gouvernement se propose de convoquer les électeurs. Peut-être lui-même n'a-t-il à cet égard que des idées assez vagues. Il convient cependant de noter quelques faits dont le rapprochement ne laisse pas que d'être assez curieux.

Le 4 août prochain aura lieu à Paris en grande pompe le transfert au Panthéon des cendres de Carnot, Marceau, La Tour d'Auvergne et Baudin. On paraît vouloir faire beaucoup de bruit à cette occasion et donner à la cérémonie le caractère d'une démonstration en faveur du régime actuel.

Le 11 août, M. le Président de la République assistera à un banquet offert par le Conseil municipal de Paris, à tous les maires de France. Il est à prévoir que M. Carnot prononcera à cette occasion un discours et il est bien certain qu'il se donnera pour tâche d'exciter le zèle républicain des maires qui l'entoureront.

Du 13 au 16 août sera rendu l'arrêt de la Haute Cour. Nous croyons que le gouvernement se fait de grandes illusions sur l'impression que cet incident produira sur l'opinion

publique. Il n'en est pas moins vraisemblable qu'il imagine que cette impression lui sera favorable et naturel qu'il veuille l'exploiter au mieux de ses intérêts.

D'un autre côté, les réservistes sont, pour faire leurs vingt-huit jours, convoqués du 25 août au 21 septembre. Ainsi avant le 18 août, et coup sur coup, organisation de trois démonstrations ayant pour objet de réchauffer ou de réveiller s'il est possible le zèle républicain ; à partir du 25 août, envoi à l'armée pour y faire leurs vingt-huit jours d'une fraction du corps électoral.

Nous ne voulons pas tirer de ces rapprochements une preuve que les élections auront lieu nécessairement le 18 août. Nous nous contentons d'appeler l'attention de nos amis sur des coïncidences bien étranges pour être tout à fait fortuites.

LE TRAFIC DES DÉCORATION

C'est au moment de la séparation des Chambres que la commission d'enquête s'est décidée à publier son rapport général sur les faits de concussion reprochés à l'administration. Les conclusions de ce rapport ne pourront être discutées par la Chambre, et la majorité aura essayé une fois de plus d'étouffer les scandaleux tripotages des ministres de la République.

Cependant, la commission d'enquête, composée en grande partie de républicains, a dû reconnaître l'exactitude des faits qui lui étaient soumis. C'est surtout la partie du rapport relative au travail des décorations qu'il est intéressant de feuilleter. Citons au hasard :

Décoration Edmond Blanc. — Le rapport constate que M. Blanc a été décoré immédiatement après avoir versé cent mille francs à la *Petite France* de M. Wilson ; et il conclut ainsi : « La commission émet l'avis que M. Blanc n'a dû sa décoration qu'à l'étrange obstination de la présidence de la République, dominée elle-même par la plus néfaste influence, victorieuse de tous les scrupules ministériels, et trop oublieuse des statuts de la Légion d'honneur. »

Décoration de M. de Ferrabouc, secrétaire de M. de Freycinet : « M. de Ferrabouc a été décoré avant trente ans, sans aucune justification de services extraordinaires. Votre commission vous signale une si flagrante contrevention à la loi qui régit l'ordre de la Légion d'honneur. »

Décoration Nivert : M. Nivert, agent de M. Wilson, chevalier en 1882, officier en 1886, en violation manifeste de la loi. M. Nivert, dit le rapport, ne doit cette promotion qu'au plus déplorable abus d'influence, et votre commission est d'avis qu'il y a lieu de saisir le conseil disciplinaire de l'ordre. »

Décoration des frères Veil-Picard, banquiers à Besançon, décorés l'un à vingt-huit ans, l'autre à trente-trois ans : « Le jeune âge des légionnaires, conclut la commission, et l'absence dans leur dossier de toute indication de services publics, prouve surabondamment que ces décorations sont la récompense de services politiques. »

Il ne s'agit pas ici de boulangistes.

LA LOI MILITAIRE

JUGÉE PAR MM. THIERS ET GAMBETTA

Il en est arrivé de la réorganisation militaire comme de l'amnistie. Jadis, cela semblait une chose folle. Cela s'appelait la « loi Laisant. » Quand on parlait de transformer notre armée en garde nationale, les républicains honnêtes haussaient les épaules, avec cet air dédaigneux qu'on leur voyait à l'annonce de la rentrée triomphale de Félix Pyat.

Le premier jour où cette loi avait été proposée, M. Thiers avait répondu qu'« elle serait plus néfaste pour la patrie que tous les désastres de la guerre. » Quand elle avait reparu lors du septennat, le maréchal de MacMahon avait déclaré qu'il ne se rencontrerait pas un général pour oser la soutenir.

Et quand enfin on la croyait victorieuse avec les radicaux, M. Gambetta s'était écrié : « Que c'était une de ces mesures insensées, que l'on demandait dans l'opposition, mais que pas un patriote n'appliquerait au pouvoir !... »

Eh bien ! la voilà votée, cette loi folle, néfaste, votée d'un cœur léger par des politiciens qui n'ont vu là qu'une question politique et un intérêt électoral.

PROCÉDURE CONTRE LES BOULANGISTES

Voici la marche de la procédure qui va être suivie contre les boulangistes :

L'absence du général Boulanger, du comte Dillon et d'Henri Rochefort ayant été constatée par l'huissier Dupuis, le Parquet va prendre à leur égard les mesures édictées contre les contumax par les articles 463 et suivants du Code d'instruction criminelle.

Voici, d'après ces articles, la procédure qui sera suivie :

Lorsque, après un arrêt de mise en accusation, l'accusé ne peut être saisi ou ne se présente pas dans les dix jours de la notification qui lui est faite, le président de la Cour d'assises rend une ordonnance portant que le contumax sera tenu de se présenter dans un nouveau délai de dix jours.

S'il ne se présente pas, il sera déclaré rebelle à la loi, il sera suspendu de ses droits de citoyen, ses biens seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace, toute action en justice lui sera interdite durant le même temps, etc.

C'est, en l'espèce, M. Merlin, président de la Commission de la Haute Cour, qui rendra cette ordonnance et la fera afficher, par les soins du procureur général : 1° au domicile des trois accusés ; 2° à la porte de la mairie de leur arrondissement ; 3° au prétoire de la Cour.

Les délais courent donc à partir de vendredi dernier, au matin, le jour de la notification ne comptant légalement pas. Ils expireront alors le 6 août.

C'est à cette date seulement que le président Merlin fixera l'époque des débats et que M^e Dupuis assignera les accusés à comparaître.

RÉPONSE DES ACCUSÉS

Voici la réponse, publiée par les journaux boulangistes, que font les accusés de la Haute Cour de justice aux poursuites dont ils sont l'objet :

« Chers compatriotes,

» Nous avons dédaigné de répondre aux calomnies ineptes combinées, contre nous, entre des ministres convaincus de concussions et un procureur déshonoré ; nous ne voulions point paraître accepter un rôle dans l'odieuse comédie qui se joue depuis plusieurs mois.

» Notre abstention est aujourd'hui pleinement justifiée, car les faits mêmes se sont chargés de notre défense.

» La Haute Cour et le gouvernement ont d'abord essayé d'arracher à d'honorables officiers de notre armée des dénonciations mensongères contre leur ancien chef.

» Repoussés avec indignation de ce côté, les suborneurs de témoins n'ont pas hésité à s'adresser à des repris de justice qu'ils sont allés trouver jusque dans les cellules de Mazas pour obtenir d'eux les fausses dépositions dont ils avaient besoin.

» C'est avec l'argent des contribuables que, de leur propre aveu, ils ont payé ces témoignages, et ce sont ces misérables prévaricateurs qui accusent l'ancien ministre de la guerre d'avoir dissipé les deniers de l'Etat.

» Le dégoût public a déjà condamné ces mal-faiteurs, que la justice du pays atteindra prochainement, car ils relèvent du Code pénal ; mais il ressort dès maintenant de leurs infâmes machinations qu'ils n'ont rien, absolument rien pu relever contre nous ; car, s'ils avaient eu entre les mains la moindre preuve quelque peu sérieuse, ils n'auraient pas ainsi risqué la Cour d'assises en allant au fond des maisons centrales négocier avec des faussaires.

» C'est vous, chers compatriotes, que nous constituons juges entre nous et ces larrons. Nous attendons avec confiance l'arrêt que vous rendrez bientôt, et auquel les bandits, qui le sentent approcher, s'efforcent en vain de se soustraire.

» Vive la France régénérée !
 » Vive la République honnête !

» Général BOULANGER.
 » Arthur DILLON.
 » Henri ROCHEFORT. »

CONGRÈS FRANC-MAÇONNIQUE

Les francs maçons ont en l'idée de profiter de la présence à Paris d'un grand nombre de leurs « frères » étrangers pour se réunir en congrès. Les séances ont été consacrées à l'examen des moyens d'augmenter la fraternité entre les diverses loges de tous pays et de faire cesser les causes de dissémination qui peuvent exister entre elles.

La dernière séance, ou, pour parler le langage maçonnique, le « convent » final a été tenu au Grand Orient, rue Cadet, à l'issue d'un brillant banquet donné en l'honneur du centenaire de 1789. Parmi les quatre cent cinquante convives qui y assistaient se trouvaient les représentants des loges de Vienne (Autriche), du

Grand-Orient de Portugal, de la grande loge Alpina (Suisse), du Grand-Orient d'Espagne, du Suprême Conseil d'Espagne des loges du Brésil, de Hongrie, de Melbourne, de Boston, d'Athènes, d'Haïti et du Massachussets; MM. Barbe, Desmons, Colfavru, Doumer, Mesureur, de Hérédia, Calvinhac, députés; Georges Martin, sénateur; des conseillers municipaux, des magistrats des départements, etc.

Avant de se séparer, les francs-maçons ont adopté le projet d'un grand congrès qui réunira les représentants des loges de tous les pays.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE MINISTRE DE LA GUERRE A SAUMUR

Samedi matin, personne à Saumur ne s'attendait à voir le ministre de la guerre, quand, vers une heure, une dépêche est arrivée annonçant sa venue pour le lendemain dimanche soir, à 7 heures.

Par suite de la rupture d'une tige de piston arrivée en gare de Baugé, M. de Freycinet n'a pu être d'une exactitude militaire. Au lieu de 7 heures, son train est entré en gare à 7 h. 45. Toutes les autorités civiles et militaires étaient réunies dans la salle d'attente, décorée avec goût par M. Daveau, chef jardinier de la Compagnie d'Orléans.

Nous avons remarqué — non M. Combar — MM. Liénard, Peton, l'un des candidats du canton Sud, Bonneau, Girandier, Milon, Coutard, Vinsonneau, etc., conseillers municipaux. Bien des boulangistes faisaient défaut.

La Société de gymnastique, qui avait pris part à la fête de Saint-Hilaire-Saint-Florent, est accourue au pas accéléré, et a présenté un vaste bouquet aux couleurs nationales.

Après échange de quelques paroles de bienvenue et de remerciements, M. de Freycinet a monté la galerie de la gare. A la sortie a retenti une bordée de *vive Boulanger!* couverte aussitôt par des vivats officiels de *vive Freycinet!* On a surtout remarqué un cri de *vive monsieur de Freycinet!* poussé par un voyageur de commerce. — Epatement général!

Le ministre est monté en landau avec M. le général Danloux, le préfet de Maine-et-Loire et le sous-préfet de Saumur. L'état-major de l'École de cavalerie suivait.

Un ministre de la guerre en paletot et chapeau de soie au milieu de brillants uniformes de l'armée, ça manque de prestige. Comme, de nos jours, les hommes au pouvoir sont dépourvus de toute considération, et ont enlevé tout sentiment de respect à l'autorité, la foule, dans la traverse des ponts, a laissé passer le ministre sans le moindre témoignage de sympathie. Personne ne s'est découvert. Le vieil ingénieur,

— car il est tout blanc, M. de Freycinet — était visiblement embarrassé. Son bras semblait mu par quelque ressort mécanique pour répondre à un salut, mais il était forcé de se modérer et de le laisser retomber. Alors il s'est occupé du paysage, et se renseignait sur les coteaux de Saumur.

En arrivant à l'hôtel Budan, une explosion de *Vive Boulanger! Vive Laguerre!* est partie de la foule, et pour cette fois rien pour le personnage gouvernemental qui s'est hâté de gagner la salle à manger. Les autorités l'ont suivi.

Le ministre a réuni à sa table les généraux de Kermartin, Brand, Danloux, le colonel Belbèze, les commandants La Mothe, de Montaudon, Bazin, M. le Préfet de Maine-et-Loire et son conseiller de préfecture, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Président du Tribunal civil, M. le Président du Tribunal de Commerce, et les chefs de divers services.

Un piquet d'honneur a formé la haie et tenu la foule à distance respectueuse. Un poste est resté à l'hôtel. Les plantons d'honneur, à l'hôtel Budan, étaient MM. Dupont et Rastoin, sous-officiers titulaires à l'École de cavalerie.

Le ministre, voulant éviter tout appareil, aurait prié le commandant du 9^e corps d'armée de rester à Tours ainsi que le général L'Hotte, inspecteur de la cavalerie.

A 8 heures 1/2, ce matin, M. de Freycinet est arrivé en landau à l'École de cavalerie, avec un escadron pour escorte. Sa voiture l'a conduit au manège Kellermann; le ministre et sa suite ont pris place au balcon, et la revue a commencé aussitôt sous le commandement du général Danloux.

Le défilé au pas, au trot et au galop a été magnifique, la tenue des troupes admirable; la charge a produit le plus brillant effet.

A plusieurs reprises pendant ce défilé, les cris de *Vive Boulanger!* ont retenti.

Après la revue, le ministre de la guerre, accompagné du général Danloux et de toute l'escorte ministérielle, a traversé les écuries du manège, visité les ateliers d'arçonnerie et de maréchalerie et s'est rendu au grand manège pour assister à une reprise des écuyers et des sauteurs en liberté et dans les piliers.

Ces brillants exercices, dirigés par le commandant de Piolant, ont vivement intéressé le ministre comme ils intéressent tout civil qui a le sentiment du mérite des écuyers.

En sortant des écuries pour entrer au manège, un incident s'est produit, qui a causé quelque émotion dans l'entourage ministériel seul. Un de nos concitoyens, sujet à des crises d'exaltation, a abordé le ministre et a proféré des paroles accompagnées de gestes bien faits pour occasionner une frayeur légitime, laquelle a été vivement calmée après de courtes explications.

L'autorité a fait procéder à l'arrestation de l'auteur de ce tapage et l'a fait enfermer dans une chambre de sûreté.

Puis M. de Freycinet s'est dirigé vers l'École, a traversé les bâtiments et a assisté aux principales parties du carrousel. Ce bon vieillard a été enchanté. Tout heureux, il semblait se dire: Ai-je bien fait de profiter de ma situation? Dans trois mois, je ne serais plus à même d'avoir ainsi toutes les portes ouvertes à ma discrétion. Et cela le ranimait des déboires que lui causait la froideur du public.

La dernière visite d'un ministre de la guerre à Saumur a été celle du général Boulanger, le 13 juin 1886. Que les temps sont changés!!

M. de Freycinet a repris son landau, s'est fait conduire à l'hôpital, et, après une rapide excursion, est revenu à l'hôtel Budan pour prendre un déjeuner bien opportun.

Il a pris connaissance d'une longue dépêche du maire de Saint-Maixent qui le priait d'accepter chez lui l'hospitalité.

M. de Freycinet a quitté Saumur à 1 heure 42. Son wagon-salon a été attaché au train express de Paris-Bordeaux. Il arrivera ce soir à Saint-Maixent. La Compagnie de l'Etat a envoyé un de ses ingénieurs principaux pour accompagner le ministre.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Avancement des lieutenants d'instruction de cavalerie détachés, cette année, à l'École d'application de cavalerie.

Le ministre de la guerre a décidé qu'en raison de la situation particulière des lieutenants d'instruction de cavalerie actuellement détachés à l'École d'application de cavalerie, lesquels sont entrés à ladite École avant l'adoption des dispositions relatives à l'ancienneté minima, ces officiers pourront, à titre exceptionnel, être proposés, cette année, pour le grade de capitaine, sans condition d'ancienneté minima.

CANDIDATURE BOULANGER

Le général Boulanger vient d'adresser aux électeurs de 80 cantons le manifeste suivant, dans lequel il pose sa candidature pour le Conseil général.

Ce manifeste électoral adressé de Londres a eu le don d'exaspérer le gouvernement, qui commence à perdre la tête.

M. Constans, qui se sent les coudées franches depuis que le Parlement est en vacances, déclare hautement qu'il va prendre des mesures énergiques pour empêcher que les amis du général Boulanger puissent même poser sa candidature.

M. Constans ajoute que le général étant inéligible, il est en droit de poursuivre les individus qui poseront cette candidature.

Ces premières mesures sont un avant-goût de ce que le gouvernement nous réserve.

Voici le texte de ce document:

« Electeurs,

» Comme dernier acte de la législation, la Chambre des députés vient de porter atteinte au suffrage universel; les mandataires ont mis la main sur les droits des mandants; ceux qui ne représentent plus rien ont voulu vous interdire de nommer des hommes qui représentent véritablement vos aspirations et vos idées.

» Rien de tel, rien d'aussi monstrueux n'a jamais été imaginé sous aucun des régimes qui se sont succédé jusqu'à ce jour.

» Cet acte arbitraire ne saurait d'ailleurs nous troubler; ce n'est pas l'interdiction portée contre un homme — car la nouvelle mesure législative ne vise qu'un homme — qui empêchera la Nation de faire connaître sa volonté souveraine, et de l'imposer aux misérables qui entendent vous dicter des lois.

» Il importe toutefois de protester énergiquement et sans plus attendre contre l'odieuse violation du droit qui vient d'être commise.

» Dans ce but, le Comité républicain national a décidé que je poserai ma candidature de protestation aux élections départementales, pour les Conseils généraux ou d'arrondissement, dans quatre-vingts cantons. Ce chiffre de quatre-vingts a été arrêté irrévocablement.

» S'il est en effet nécessaire de faire entendre dès aujourd'hui la voix du pays, il est nécessaire également de ne pas compromettre la majorité dans les Conseils généraux et l'on s'exposerait à ce péril en trop multipliant le nombre des candidatures purement protestataires.

» Je demande donc avec instance aux électeurs honnêtes et de toutes nuances qui entendent relever le pays dans la République nationale et condamner l'improbité politique qui règne, de m'accorder leurs suffrages dans les circonscriptions que je désignerai.

» Mais je leur demande tout aussi instamment de ne voter pour moi dans aucun des cantons que je n'aurai pas désignés.

» Je refuse d'avance toute candidature autre que celles que je ferai connaître.

» Electeurs!

» Ce premier verdict du peuple sera le prélude du grand triomphe qui, quoi que puissent faire nos gouvernants, est maintenant prochain. Avant peu, la bande qui déshonore notre pays sera impitoyablement balayée, et la paix intérieure étant enfin rétablie, la France pourra se reposer dans un gouvernement réparateur.

» Vive la France!

» Vive la République nationale!

» GÉNÉRAL BOULANGER.

» Londres, le 18 juillet 1889.»

Ce manifeste a été affiché à un certain nom-

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

PREMIÈRE PARTIE

II. — PORTRAITS

(Suite)

Le peintre, dans l'atelier duquel Paul travaillait, lui ayant fait entendre qu'une toile de lui, consciencieusement brossée, aurait quelque chance d'être admise au Salon, le jeune homme résolut de se mettre, sans retard, à l'ouvrage. Par un sentiment de reconnaissance et d'affection bien naturel pour M. Saint-Hélière, il voulut que son premier tableau eût pour sujet un coin de paysage de la Saulaye. Cette détermination combla de joie le digne homme, heureux d'avoir un commensal si aimant et si cher. En quelques jours, une vaste salle du château qui communiquait avec une serre et où la lumière entrainait à flots, fut convertie en atelier. Paul, lorsque son tableau serait terminé, se proposait de reproduire quelques autres sites des environs. Le Boulonnais, on le sait, abonde en vues pittoresques et variées.

La mer, les dunes de sable, les carrières de marbre, les vallées ombreuses, les prairies, les bois, les collines verdoyantes ou arides, on n'a que l'embarras du choix. D'ailleurs, il n'est pas de recoin si déshérité par la nature dont le génie ne puisse transfigurer l'aspect.

La première toile étant achevée, Paul, en quelques semaines en peignit une de dimension plus modeste. — Il traitait la partie matérielle de son œuvre suivant ce qu'il nommait « la méthode ancienne ». Les modernes font un véritable abus du vernissage; il en résulte que les peintures se crevassent, se détériorent plus ou moins rapidement, tandis que les tableaux des vieux maîtres ont traversé les siècles sans presque rien perdre de leur primitif éclat. A ses risques et périls, le jeune artiste voulut innover dans ce sens. Lorsque, s'étant enfin rendu à Paris avec M. Saint-Hélière, il fit part au peintre de sa détermination, celui-ci, esclave de la mode, malgré son talent original, hochait la tête évasivement et ne fit que sourire à l'annonce de cette « nouveauté » qu'il regardait, du reste, comme un enfantillage sans aucune importance. Paul ne voulut pas, un peu par entêtement, revenir sur sa « décision ». Pourtant, ce ne fut pas sans angoisse qu'il vit

s'écouler les quelques jours, pleins de préoccupations de toutes sortes, qui le séparaient de l'ouverture de l'exposition. Au dernier moment, il tremblait, il n'avait plus la moindre confiance dans son talent. Ses toiles lui semblaient maintenant faibles, sans éclat et sans couleur. S'il eut osé, il les aurait retirées. Certainement elles seraient refusées.

Elles furent reçues.

Seulement, celle qui attira le plus l'attention du public, et les éloges de la presse, fut précisément cette petite composition sur laquelle il comptait le moins. En réalité, cette œuvre, toute mignonne, était exquise sous le rapport de la vérité et de la poésie rustique. Dans un pré, au bord de la Liane, une jeune fille, tout en tricotant, gardait trois vaches, tandis qu'après d'elle, agaçant son chien, un garçon d'une dizaine d'années se disposait à prendre un bain. Au second plan, dans les herbes hautes, un vieux faucheur au front brûlé au soleil, la tête renversée en arrière, buvait à longs traits le contenu d'une bouteille. A l'horizon les collines du Boulonnais couronnées d'une verdure sombre... On voyait dans tout cela circuler l'air, la lumière et la vie. C'était nature au dernier point.

Parmi les critiques, assez nombreuses des journaux, le reproche, vraiment fondé, adressé à cette petite toile fut qu'elle manquait « de fini ».

Aubierge voulut aller remercier l'auteur de l'article qui l'appreciait comme il le méritait, sans lui marchander le blâme ni l'éloge. C'était un tout jeune homme, un débutant comme lui. Il se nommait Jean Brias.

— Vous seul avez vu clair! lui dit Paul en riant.

Une chose manquait à la satisfaction de l'artiste. Il eût désiré que son cousin, Bernard Valmerle, fût témoin de son triomphe. Depuis le voyage en Italie, Paul lui avait écrit à plusieurs reprises, mais ses lettres étaient toujours restées sans réponse.

Cependant Aubierge et M. Saint-Hélière étaient retournés à la Saulaye. Ils avaient repris leur vie si douce et si calme, partagée entre ces deux joies: le travail et l'amitié!

Un matin, un pli leur fut remis par le facteur rural. Il portait le timbre de Saint-Claude. Il venait d'un notaire de cette ville, leur annonçant la mort, à la suite d'une triple attaque d'apoplexie, de M. Valmerle, lequel instituait Paul Aubierge son seul héritier. (A suivre.)

bre d'exemplaires dans le canton Sud de Saumur. Ces placards, en papier blanc, recouvrent les affiches du docteur Bury recommandant le docteur Peton. Le conseiller sortant semble, par sa signature restée au-dessous, recommander la candidature du général.

A ce sujet, nous lisons dans le *Figaro* :

« Le coup, il faut l'avouer, est amusant ! Le général est toujours éligible puisque la Haute-Cour n'a pas encore procédé contre lui : la loi qui interdit les candidatures multiples ne s'est occupée que de la Chambre et a négligé les conseils généraux et les conseils d'arrondissement.

« Je sais que le général ne remplit pas les conditions exigées pour être élu conseiller général dans quatre-vingts cantons différents, mais dans l'état de lutte où l'on en est, les électeurs n'y regardent pas de si près et la manifestation se produira quand même.

« C'est par cette fissure que le général veut faire passer son plébiscite : au point de vue du pur dilettantisme, on ne saurait nier que ce soit bien joué... »

HIPPODROME DE VARRAINS-CHACÉ

COURSES DE SAUMUR

18 et 20 août

Premier jour de courses, Dimanche 18 août

PRIX DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, 1,000 fr. donnés par le gouvernement.

PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, handicap), 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 francs par la Société des courses.

PRIX DE VARRAINS-CHACÉ (à réclamer), 1,000 francs offerts par la Société des courses de Saumur.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3^e série), un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (steeple-chase 4^e série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

Lundi 19 août

GRAND CARROUSEL

DONNÉ PAR L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Deuxième jour de courses, Mardi 20 août

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série), 3,000 fr. offerts par la Société d'encouragement.

PRIX DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT (poule de hacks, course de haies), 500 fr. offerts par le chemin de fer de l'État.

PRIX DE SAUMUR (handicap), 2,000 fr. offerts par la ville de Saumur.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général et 800 fr. par la Société des courses.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} série), un objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service.

PRIX DE CONSOLATION (steeple-chase), 1,000 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus.

Les engagements sont reçus : 1^o pour les courses plates, rue Scribe, 1 bis, à Paris ; 2^o pour les courses d'obstacles, 1, rue Castiglione, à Paris ; 3^o pour les courses militaires, chez M. Proust, rue de Bordeaux, à Saumur.

Mercredi 21 août, Tir aux pigeons.

VACANCES DES TRIBUNAUX

Les vacances des tribunaux commenceront le 13 août et se termineront le 13 octobre.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

TRAIN DE PLAISIR POUR PARIS

Le Jeudi 1^{er} Août 1889

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)
De Vernantes, Blou et Vivy : 2^e classe, 16 fr. ; 3^e classe, 12 fr.

De Saumur, les Trois-Moutiers, Thouars, Bressuire, Notre-Dame-d'Allençon et gares intermédiaires : 2^e classe, 19 fr. ; 3^e classe, 13 fr. 50.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilogr. de bagages.

HEURES DE DÉPART (ALLER)
(Jeudi 1^{er} août)

Thouars.....	4 h 24 soir.
Doué.....	4 37 —
Montreuil-Bellay.....	5 3 —
Brézé-Saint-Cyr.....	5 18 —
Chacé-Varrains.....	5 26 —
Saumur-Élat.....	5 20 —
Saumur-Orléans.....	5 43 —
Vivy.....	5 59 —
Blou.....	6 8 —
Vernantes.....	6 20 —

Arrivée à Paris (gare Montparnasse) le vendredi 2 août, vers 2 heures 27 matin.

Heures de départ (retour), gare de Paris-Montparnasse, le mardi 6 août, à 10 heures 20 minutes du soir, et arrivée aux heures ci-dessous à :

Vernantes.....	5 h 26 matin
Blou.....	5 37 —
Vivy.....	5 45 —
Saumur-Orléans.....	5 59 —
Saumur-Élat.....	7 14 —
Chacé-Varrains.....	6 18 —
Brézé-Saint-Cyr.....	6 26 —
Montreuil-Bellay.....	6 42 —
Doué.....	7 19 —
Thouars.....	7 45 —

La délivrance des billets commencera le 23 juillet ; le nombre des billets étant limité, la distribution cessera dès que le nombre sera atteint.

Il n'est fait aucune réduction pour les enfants.

Au retour, les voyageurs auront la faculté de partir de Paris soit par le train ci-dessus indiqué, soit par le train 85 partant de Paris à 11 h. 25 du soir, les 7, 8, 9, 10, 11 et 12 août.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Exposition universelle

L'Administration des chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public que la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés pour Paris par toutes les gares et stations de son réseau, à partir de samedi 20 juillet courant, et jusqu'à la clôture de l'Exposition universelle, sera portée au double de la durée prévue par les conditions des tarifs en vigueur, sans que cette validité puisse dépasser quinze jours.

A l'expiration du délai de validité, les billets pourront être prolongés, à deux reprises, de moitié, moyennant le paiement, pour chacune de ces prolongations, d'un supplément de 40 0/0 sur le prix du billet aller et retour, les fractions de jour comptant pour un jour.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Arthur-Etienne Gallé, cafetier, de Saumur, et Alice-Marie-Marguerite Chéné, sans profession, de Saint-Martin-de-Béaupréau.

Julien-Louis-François Collibault, menuisier, et Marie-Elise Boges, couturière, tous deux de Saumur.

Henry-Émile-Napoléon Petit, carrossier, de Châteauroux (Indre), et Emma Klausmann, sans profession, de Saumur.

Edouard-Jean Morlon, clerc d'avoué, et Augustine Augereau, sans profession, tous deux de Saumur.

La fête de Saint-Florent a été très animée hier. Tout le jour, une foule nombreuse a suivi avec intérêt les jeux et exercices que comportait le programme.

Les débitants et marchands auront dû faire fortune.

M. Th. Busson, suppléant du juge de paix du canton de Langeais (Indre-et-Loire), est nommé juge de paix du canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

PROFESSION DE FOI WILSON

Nous allons assister à une comédie des plus intéressantes.

Tous les républicains qui sont sortis du Palais-Bourbon et qui désirent y rentrer vont rédiger et publier leurs nouvelles professions de foi.

Que diront ces aimables candidats aux électeurs ?

C'est bien simple.

Ils déclareront qu'ils sont les seuls honnêtes, les seuls sincères, et les seuls dignes d'obtenir la confiance.

Le modèle de ces professions de foi est déjà prêt, et il n'y a qu'à copier.

L'inventeur est... M. Wilson.

Si un candidat devait montrer du toupet, c'était bien celui-là, n'est-ce pas ?

Voici, en effet, ce que le cynique et audacieux gendre d'Harpagon-Grévy écrit aux électeurs du département d'Indre-et-Loire en sollicitant le mandat de conseiller général :

« Depuis deux ans j'ai été en butte aux attaques les plus odieuses et les plus imméritées ; c'est contre moi que l'on a commencé cette campagne d'inventions calomnieuses et diffamatoires.

« Si mes calomnieux osent venir devant vous, en ma présence, je saurai discuter une à une toutes leurs accusations et montrer que ce qu'ils poursuivent en moi c'est l'homme politique, le républicain sincère.

« Je m'efforcerais de venir en aide à l'agriculture et à l'industrie en poursuivant une répartition plus équitable de l'impôt et en exerçant sur nos finances départementales le contrôle le plus sévère. »

Jamais les tripoteurs de la Chambre dissoute ne trouveront une plus jolie formule que celle-là.

S'il y a assez d'imbéciles dans le département d'Indre-et-Loire pour croire M. Wilson, les autres républicains aussi sincères que lui ne doivent pas désespérer d'en trouver autant dans les autres départements.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juillet 1889.

Le comptant, sollicité par les bas cours pratiqués hier, transmet des ordres d'achats. Le 3 0/0 remonte à 83.80 ; le 4 1/2 0/0 à 104.80.

La reprise s'étend aux sociétés de crédit. Le Crédit Foncier passe à 1,260.

La Société Générale est tenue à 453.25.

La Banque de Paris et des Pays-Bas oscille de 71 5/8 à 717.50.

L'action de la société de Dépôts et Comptes courants cote 595.

Le Crédit Lyonnais est à 670.

L'émission des 357,894 obligations de Panama, annoncée pour le 27 courant, est assurée de rencontrer un accueil des plus favorables. Les porteurs anciens ont le plus grand intérêt à contribuer à la réussite de cette opération, car de son succès dépend la conservation de l'actif social et la constitution d'une société d'achèvement. D'ailleurs, les conditions de l'émission sont très séduisantes. En souscrivant un titre de 405 fr., on participe à six tirages par an, comprenant 3 lots de 500,000 francs, 3 lots de 250,000 fr. et 6 lots de 100,000 fr.

Les actionnaires du Canal de Corinthe se sont réunis le 16 juillet en assemblée générale. Le rapport constate que les travaux ont suivi, en 1888, une marche régulière et n'ont été interrompus qu'à la suite de la catastrophe du Comptoir d'Escompte. L'achèvement du canal exigerait une dépense de 20 millions. Le général Turr a demandé aux puissances intéressées de garantir l'intérêt de ce capital. Ces propositions, dit le rapport, seront examinées avec bienveillance.

LA MAISON DE TAPISSERIE LEBRETON, 30, rue Miromesnil, Paris, a en vente la magnifique « Saint-Jean-Baptiste », sculpture de Jean de Bay, — hors concours, exposée au Salon de 1860.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements

qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 357,894 Obligations à lots

DE LA COMPAGNIE DE PANAMA

REMBOURSABLE PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans, à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Oblig. créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'État.

Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la C^{ie} dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.

ELLES DONNENT DROIT A TOUS LES TIRAGES, Y COMPRIS CELUI DU 16 AOÛT 1889.

PRIX D'ÉMISSION : 105 fr., savoir :

20 f. en souscrivant ; 85 f. à la répartition (du 5 au 14 août 1889)

Le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gouvernement français, conformément à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une Société Civile constituée entre les obligataires eux-mêmes.

La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2^e paragraphe de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

« Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et de remboursement du capital. »

TABLEAU DES LOTS

Du 16 août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots de 250,000 fr.

Du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement.

4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble 2,200,000 fr., dont 2 lots de 500,000 fr., et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du liquidateur, est propriétaire de rentes sur l'État et de valeurs garanties par l'État formant l'emploi d'une somme de 90,293,202 fr. 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France.

Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'Actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la présente émission (Voir le Prospectus).

On souscrit : Samedi 27 Juillet 1889

Et dès à présent par correspondance

A Paris :

A la C^{ie} de Panama, en liq., 46, rue Caumartin ;

Au Crédit Industriel et Commercial ;

A la Société de Dépôts et de Comptes courants ;

A la Société Générale, 54, rue de Provence ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ;

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vantadour ;

A la Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges ;

A la Banque Transatlantique, 6, rue Auber ;

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat ;

Dans leurs Bur. de quart., Agences en Prov. et à l'Étr. et Corresp. en France et à l'Étr.

Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées.

La cote officielle sera demandée.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 — le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE BELLE MAISON

Avec Dépendances
Petit Parc, Jardin, Communs, Caves
LE TOUT CLOS DE MURS
Situé à Distré, sur la route.
Clos de Vigne, contenant environ 44 ares;
Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Études de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques
Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 24 Juillet 1889, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires à glace, commode-toilette, table de nuit et buffets en acajou, lits en fer, buffet à étagères, tables à rallonges et chaises cannées en noyer, console, secrétaire, fauteuils et chaises garnis, bureaux, tables à jeux et à ouvrage, glaces, pendules, volumes, objets d'étagère;
Un beau piano en palissandre, presque neuf, articles de literie, linge, couverts en ruolz, cheminées en fonte, baignoire, cuivrierie, paravents, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT
AVEC COUR ET JARDIN
7, rue de la Grise.
S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

A VENDRE
UNE BOUTIQUE
DE CHARRON-FORGERON
Canton de Bourgueil.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
ARMOIRE ANTIQUE
XIV^e SIÈCLE.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts.
S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement
REZ-DE-CHAUSSEE
Occupé actuellement par la Banque de France.

PHARMACIE CLOSIER
La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 49, en face la Caisse d'Épargne.

UN GARÇON de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses.
S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN
Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.
Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

VIN DE QUINQUINA
Phosphaté à la Coca du Pérou
du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

ON DEMANDE A ACHETER une Cave en bois en bon état, contenance 50 barriques ou au-dessus.
S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques.
S'adresser rue du Marché-Noir, n° 40.

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

Un Journal conservateur
Tri-hebdomadaire, de province, près Paris, demande un acquéreur sérieux. — Ce journal a plus d'un demi-siècle d'existence.
S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales C. X.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER
BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTUDE D'AVOUÉ A CÉDER.
France; jolie résidence; ligne ferrée; produit, 2.000 fr.

A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 5	9 43	10 16	1 23	
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivvy	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 44	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 44				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11		4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 18	4 57	9 11	2 22	2 59
Thouars			11 57		2 45	5 33	9 37	2 44	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 31	5 20
Saintes					6 30	11 52		6 12	7 53
Bordeaux					9 52	3 34		9	11 13
					soir	matin		soir	matin

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes				7 15	9 9		11 39		6 43
Niort				9 32	11		2 5	5 30	8 10
Thouars				6 5	12 14	12 47	1 35	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 9	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 36	3 11	5 41			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 42	3 15	5 45			11	7 11
Vivvy		8 10	12 10		3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 20			
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 32			
Noyant-Méon		8 59	1		4 9	6 44			11 44
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin		soir	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS						
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	
Poitiers	6 5	6 55	12 53			
Moncontour	7 41	10 48	2 27			
Loudun	8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5 30		
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		
		matin	soir	soir		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
			soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 40	7 35			
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35				
La Méritré	2 52	7 10	9 9	11 51	3 42	6 16	10 1				
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25					
Saint-Clément		7 26		12 6	4 7	6 39					
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39					
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24				
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30				
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13					
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50				
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 24	5 46	8 11	11 16				
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48				
Paris (arrivée)	10 39		3 6	8	2 35	4 1	5 7				
	matin	matin	soir	soir	matin	matin	matin				

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES											
STATIONS	Expr. soir	Omn. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	1 20	9 10	12 20				
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 41				
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8	9 30				
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 7				
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 19				
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 4	7 6	10 32				